



SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2025 PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Servas (Ain), dûment convoqués le 15 décembre 2025, se sont réunis en session extraordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Présents : M GUERIN, Mme MAYOUSSIER, M ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD,

Excusées : M CURT, M CRESPEL, Mme PLISSONNIER

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M ECOCHARD

ORDRE DU JOUR

➤ Délibération :

- Aménagement d'un cheminement « modes doux » entre Servas et Lent : appels à projet LEADER 2025 – demandes de subventions

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 1^{er} DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 1^{er} décembre 2025.

DELIBERATIONS

DEL2025-48 : AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT « MODES DOUX » INTERCOMMUNAL ENTRE SERVAS ET LENT : APPELS A PROJET LEADER - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. L'initiative LEADER fait partie du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Grand Bourg Agglomération, en qualité de Groupe d'Action Locale (GAL), s'est associé à 9 autres EPCI pour porter le programme LEADER 2023-2027 qui dispose d'une enveloppe pour mettre en œuvre sa stratégie construite autour de 3 grandes axes :

- Vivre sobrement le territoire (trajectoire écologique du territoire, modes de déplacement vertueux, attractivité des centres-bourgs),
- Dynamiser durablement le territoire (développement de l'économie de proximité),
- (Re)Découvrir le territoire (valorisation de l'offre culturelle, touristique et de loisirs).

Dix appels à projet ont été ouverts courant 2025 dont deux d'entre eux pourraient intéresser la Commune dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement du cheminement « modes doux » entre Servas et Lent :

- L'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-**AAP1.6** qui vise l'amélioration du cadre de vie des centres-bourgs et qui permet notamment de financer "les projets d'aménagements visant à développer les lieux de rencontres et cheminements et/ou visant à accompagner la sécurisation des traversées de villages.
- L'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-**AAP1.7** qui vise à favoriser les déplacements cyclables, et qui permet de financer des études ;

Les Communes de Servas et de Lent peuvent cumuler les aides LEADER en déposant des demandes sur ces deux appels à projets, à la condition que chaque Commune ne présente que la quotité des dépenses du projet la concernant.

Vu la délibération DEL2024-39 du 6 juin 2024, approuvant le projet d'aménagement d'un cheminement « modes doux » intercommunal entre Servas et Lent et autorisant Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, pour la partie « travaux » ;

Considérant la nécessité de réactualiser les plans de financement de l'opération pour la prise en compte des demandes de subventions dans le cadre des appels à projet LEADER énumérés précédemment ;

*En complément de la présente délibération, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que SNCF Réseau a transmis un contrat d'un montant de 29 045 € HT, pour la fourniture d'une prestation ponctuelle relative aux études préliminaires dans le cadre de l'aménagement du passage à niveau n° 41. Après validation de cette prestation par le Conseil Municipal, ce dernier décide de l'intégrer dans l'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-**AAP1.7** permettant le financement des études. Ces études et aménagement pourraient également être subventionnés par la DREAL.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention FEADER au titre de l'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-AAP1.6 « Accompagner à la sobriété foncière et à l'amélioration du cadre de vie des centres-bourgs » et **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	239 374,00	Département - Ain, terre de vélo	10,02%	24 000,00
		Etat - DETR ou Fonds Vert	25,00%	59 843,50
		CA3B - schéma cyclable	21,00%	50 265,25
		FEADER	22,98%	55 000,00
		Autofinancement de la Commune	21,00%	50 265,25
TOTAL	239 374,00		100,00%	239 374,00

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention FEADER au titre de l'appel à projet 501-AURGAL001-FA1-**AAP1.7** « Favoriser les déplacements cyclables » et **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Maîtrise d'œuvre	12 729,13	FEADER	60,00%	39 761,71
Investigation géotechnique retraitement sols	2 992,22	Autofinancement de la Commune	40,00%	26 507,81
Mission SPS	1 228,78			
Etude géotechnique G2 AVP	1 883,03			
Repérage amiante HAP sur enrobés impactés	1 036,49			
Délimitation de la présence de zones humides	386,92			
Relevé topographique	2 640,00			
Contrat de mandat public	14 327,95			
Etudes préliminaires de l'aménagement du PN 41	29 045,00			
TOTAL	66 269,52		100,00%	66 269,52

QUESTIONS DIVERSES

Serge GUERIN :

- **Foncier chemin de Longchamp :** Grand Bourg Agglomération a pour projet de créer 2 lots d'environ 700 m² dans la continuité de l'atelier municipal pour établir une zone d'activité sur ce secteur et souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée section C n° 584, pour une surface approximative de 175 m². Une proposition sera faite au prix de 15 €/m².

Prochaine séance du conseil : lundi 12 janvier 2026 à 20h00.

Séance levée à 19h00.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude ECOCHARD



Le Maire,
Serge GUERIN

